

Image not found or type unknown



paiement de la taxe ordures ménagères

Par **vanougarcia**, le **30/05/2012** à **11:58**

Bonjour,

Notre propriétaire a vendu l'appartement dans lequel nous sommes depuis octobre 2010 au début du mois.

Il nous réclame les charges locatives de 2011 mais également d'avance la taxe d'ordures ménagères en faisant une estimation car il n'a pas encore reçu la somme exacte. En a-t-il le droit? la taxe d'ordures ménagères ne doit-elle pas nous être réclamée une fois son impôt foncier reçu afin que nous ayons la preuve de la somme? Après tout si celle-ci est inférieure comment être sûr qu'il nous remboursera la différence?

Merci d'avance.

Cordialement.